



Camera 360 degrés posée par mon voisin

Par **Salsera**, le **06/03/2019** à **10:29**

Bonjour, voilà mon problème, j'ai un voisin direct qui me pose des problèmes depuis des années. Jusqu'à là je suis toujours arrivé à m'en arranger. Depuis deux mois il a installé sur 3 façades de sa maison en hauteur des caméras à vue de 360 degrés pour paraît-il filmer et enregistrer d'éventuels cambrioleurs! Jusqu'à là aucun problème pour moi, mais une de ses caméras donne directement dans mon salon et toute ma famille sent épiée! Suite à un courrier de ma part lui demandant un masquage définitif des vues chez moi, un technicien est intervenu mais n'a pas pu nous affirmer que mon voisin ne pouvait pas lever le masquage, il suffit juste d'un tourne-vis. Nous étions chez un conciliateur hier et ce monsieur en guise de bonjour m'a agresse en me confirmant qu'il avait consulté 3 avocats et ces derniers lui ont confirmé qu'il était dans son droit. Pour moi et ma famille, pour les petites filles de 6 et 4 ans qui peuvent se retrouver en sous-vêtement cette caméra nous perturbe fortement. Ma demande de ce jour est la suivante, puis-je exiger qu'il déplace cette dernière, à ce jour il refuse de le faire. Merci d'avance des conseils que vous pourriez éventuellement m'apporter.

Par **jodelariege**, le **06/03/2019** à **12:00**

bonjour ceci pourrait vous aider?

https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/_videosurveillance_chez_soi.pdf

et ceci:

<https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/788>

et ce n'est pas parce qu'il vous dit que "15 avocats ont dit que..." que c'est vrai...

Par **morobar**, le **06/03/2019** à **17:40**

Bjr,

Je les connais ces 3 avocats: ce sont ses partenaires de belote au bistrot.

IL y a Escartefigue, Panisse et Monsieur Brun.

Par contre votre plainte auprès de la gendarmerie, cela ne sera pas du mistral.